

Ville d'Aniane

2019/2022



Projet éducatif de territoire



Mairie Aniane 34150 Aniane - Tél : 04 67 57 01 40 - www.ville-aniane.com - jeunesse.aniane@gmail.com

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

Ce document a été élaboré afin de faciliter la présentation de chaque projet. Après instruction, ce projet sera proposé à la signature du Préfet, du directeur académique des services de l'éducation nationale et du directeur de la caisse d'allocations familiales (documents de référence répertoriés dans la convention).

1. Informations générales

Date d'élaboration du projet : novembre 2019

Période de validité du projet: 3ans

Périmètre territorial du projet :

- Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : ANIANE

Nom et prénom du correspondant : Elody Gauthier / David Faroldi

Fonction : direction du service enfance & jeunesse

Adresse : Mairie d'Aniane – rue de la Mairie 34150 ANIANE

Téléphone fixe et portable : 04-67-57-01-51

Adresse électronique : enfance-jeunesse@ville-aniane.fr et sej@ville-aniane.fr

2. Diagnostic préalable à la définition du PEDT

2.1 Nombre d'enfants et de jeunes concernés par le PEDT

École maternelle	106
École élémentaire	202
Collège (si le PEDT prend en compte le secondaire)	140
Lycée (si le PEDT prend en compte le secondaire)	70
Jeunes majeurs concernés (si le PEDT les prend en compte)	
Nombre total d'enfants et de jeunes concernés par le PEDT	526

2.2 Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat)

(Fournir la liste des écoles et établissements en annexe)

Établissements	publics	privés	Total
Écoles maternelles	1		1
Écoles élémentaires	1		1
Écoles primaires (maternelles + élémentaires)			
Établissements secondaires			

2.3 Organisation du temps scolaire (OTS) (Cocher les cases)

	Cadre national (5h30 max / jour)	Dérogation n°1 (1 ou 2 jours de plus de 5h30, demi-journée de plus de 3h30, samedi au lieu de mercredi)	Dérogation n°2 (Regroupement des TAP sur un après-midi)	Dérogation n°2 (semaine de 4 jours)
OTS 2018/2019	X			x
En cas de modification : demande spécifique à envoyer à l'inspectrice ou l'inspecteur de circonscription.				
OTS 2019/2020	X			x

2.4 Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes

Garderie ou accueil de loisirs	Nombre de structures	Nombre d'enfants concernés
Existence de garderie périscolaire (non déclarée)	0	0
Existence d'accueil de loisirs périscolaire lundi mardi jeudi vendredi	2	330
Existence d'accueil de loisirs périscolaire mercredi après-midi pour la semaine de 4,5 jours	1	50
Existence d'accueil de loisirs extrascolaires mercredi pour la semaine de 4 jours	1	30
Existence d'accueil de loisirs extrascolaire (pendant les vacances)	1	200

Tissu associatif	Nombre d'associations	Secteur d'activité (sport, culture, jeunesse, sciences, musique, etc.)
Existence d'offres d'activités associatives pour les enfants et les jeunes	66	Associations à vocations culturelles et artistiques
		Associations sportives et de loisirs
		Associations à caractère social et humanitaire

2.5 Dispositifs et services existants (cocher les cases)

Projet Éducatif Local (PEL)		Programme de réussite éducative (PRE)	
Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)	X	Études surveillées, études dirigées	
Contrat de ville		Dispositifs de soutien à la parentalité	
Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)		Enseignements artistiques spécialisés	
Accompagnement éducatif (module sport)		Projet territorial d'éducation artistique et culturelle	
Accompagnement éducatif (autres modules)			

3. Mise en œuvre du PEDT

Joindre des annexes, si nécessaire, avec leur liste (carte du territoire concerné, compte-rendu de réunions préparatoires, budget prévisionnel, emploi du temps indiquant temps scolaire et temps périscolaire...).

3.1 Coordination du projet

Nom et prénom du coordonnateur	Elody Gauthier & David Faroldi
Fonction, statut et qualification(s)	Codirectrice et coordinatrice & Codirecteur et coordinateur du service enfance jeunesse de la mairie. Animatrice territoriale pour Mme Gauthier et titulaire d'un Diplôme D'Etat de la Jeunesse et de l'Education Populaire (DEJEPS) pour Mr Faroldi
Quotité de travail dédiée à la mission de coordination	10% ETP
Téléphones fixe et portable	04-67-57-01-51
Adresse électronique	enfance-jeunesse@ville-aniane.fr et sej@ville-aniane.fr

3.2 Instances d'élaboration et de concertation du PEDT

Existence de 2 instances :

- ⇒ Le Comité Consultatif Enfance et Jeunesse : instance politique.
- ⇒ Le Comité de Pilotage : l'instance organisationnelle et institutionnelle

Le Comité Consultatif Enfance et Jeunesse (CCEJ)

La création d'un Comité Consultatif Enfance & Jeunesse a été adoptée en conseil municipal le 21 mai 2012 avec pour objectif majeur d'offrir aux différents acteurs de l'enfance et de la jeunesse un espace de communication et de synergie essentiel pour imaginer et accompagner la politique globale d'éducation engagée par la commune

Participants		référants
Mairie d'Aniane	Elus	Maire et les adjoints et conseillers enfance, jeunesse
	Service Enfance et Jeunesse	Coordinateurs/directeurs enfance jeunesse
	Bibliothèque municipale	Responsable de la bibliothèque
Mairie de Puéchabon	Elus	Maire et ses adjoints
Mairie de Saint Guilhem le désert	Elus	Maire et ses adjoints
Éducation nationale	Ecole maternelle	Direction de l'école et enseignants
	Ecole élémentaire	Direction de l'école et enseignants élémentaires
	Collège de Gignac	Principal
Association des Parents d'élèves	Représentants des parents d'élèves maternelle, élémentaire et collège	Président(e) et autres membres du bureau
Association sportive	Stade Olympique Anianais (football)	Président(e) et autres membres du bureau
Association Espace de Vie sociale	Vivre à Aniane	Direction
Association Culturelle	La compagnie de Jeux	Membres du bureau Animateur coordinateur
	Plumes en scène	Président(e) et autres membres du bureau
Communauté de Commune Vallée de l'Hérault	Service petite enfance	Directrice enfance jeunesse Coordinatrice petite enfance Directrice multiaccueil d'Aniane« les Pitchounets » animateur du RAM

Le Comité de Pilotage (article L. 551-1 du Code de l'éducation)

C'est l'instance organisationnelle et institutionnelle qui réunit les acteurs institutionnels dans l'objectif de mettre en œuvre les orientations préconisées par le CCEJ

Il est chargé de fixer les objectifs stratégiques et opérationnels du projet et en assurer le suivi et l'évaluation. Il est composé par :

- Le conseil municipal de la mairie d'Aniane représentée par le Maire
- L'Education Nationale représentée par l'Inspectrice de circonscription de Gignac de l'Académie de Montpellier
- La Caisse d'Allocations Familiales représentée par son agent de développement local
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale représentée par sa direction du pôle jeunesse et sport,
- Le Conseil départemental de l'Hérault représentée par sa direction de la Protection maternelle infantile et sa direction du service politique éducative
- Le Communauté de commune de la vallée de l'Hérault représentée par sa directrice de l'enfance jeunesse
- Le comité consultatif enfance jeunesse d'Aniane représenté par ses membres

3.3 Objectifs attendus du PEDT : pourquoi et comment les atteindre ?

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS INTERMEDIAIRES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Permettre à chaque enfant d'accéder à des actions éducatives, scolaires et périscolaires de qualité	Favoriser l'autonomie des enfants et des jeunes	Rendre l'enfant acteur dans tous ses temps de vie Permettre aux enfants qui le souhaitent de disposer d'un espace calme pour revoir le travail de la journée durant les ALP du soir
	Respecter le rythme de l'enfant	Eviter la suractivité dans les temps péri et extra-scolaires organisés par la mairie
	Permettre aux enfants de se repérer dans le temps et dans l'espace	Sortir au maximum du lieu scolaire durant les temps péris et extra-scolaires
	Informer sur l'orientation	Organiser des rencontres avec les professionnels de l'accompagnement socio-éducatifs Créer des espaces de forum questions réponses autour des métiers et du parcours de formation Favoriser la rencontre autour de la découverte des métiers en s'appuyant sur les parents Organiser des sorties à l'Onisep

Eduquer aux multimédias, à leurs usages et mettre en garde contre les dérives	Favoriser l'accès aux multimédias	Animer les espaces multimédias
	Développer l'accès à l'information	Soutenir les actions de la bibliothèque municipale
	Lutter contre la dépendance et la sur exposition aux écrans	Développer les actions de sensibilisation à la maîtrise des écrans Développer l'accompagnement des parents aux usages des écrans pour prévenir des dérives
Encourager l'éducation à la santé, l'hygiène, l'alimentation saine et équilibrée et prévenir les conduites à risques	Permettre aux enfants de découvrir ce qu'est une alimentation équilibrée	Proposer des ateliers nutrition dans les temps péri et extra-scolaires. Avoir une attention particulière autour de la restauration scolaire : dans les marchés à appel d'offres, pendant les animations durant les A.L.P du midi
	Prévenir les conduites à risques	Favoriser la coopération avec les pompiers, les gendarmes pour faire de la sensibilisation aux risques (sauts du pont du diable, dangers de la route) : réseau du CISPD (Conseil Intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance sur les communes de Gignac, Aniane et Saint-André-de-Sangonis). Mutualiser les moyens favorisant la médiation de rue avec d'autres communes. Développer les actions de prévention autour de l'usage des réseaux sociaux (ateliers hebdomadaires de prévention au Collège de Gignac)
Favoriser l'accès à la culture pour toutes et tous	Découvrir le patrimoine local	Programmer /animer les espaces du patrimoine
	Sensibiliser à l'art et encourager la fréquentation des lieux de spectacle vivants	Favoriser les visites et les rencontres avec les artistes (comédiens, danseurs, artistes de cirque...) Encourager la fréquentation des lieux de spectacle vivant du territoire de la CCVH et des territoires voisins (spectacles, mais aussi coulisses, loges...)

Favoriser l'accès aux activités associatives locales et soutenir leurs initiatives	<p>Améliorer la visibilité des associations auprès des enfants, des jeunes et de leurs parents</p>	<p>Relayer les actions associatives notamment sur les lieux de vie et de passage des enfants, des jeunes, des familles</p>
	<p>Favoriser l'accès aux activités associatives locales et soutenir leurs initiatives,</p>	<p>Favoriser l'initiation et la découverte des sports (mairie/école)</p> <p>Promouvoir la fête des associations</p> <p>Favoriser le lien entre monde associatif et activités scolaires, péri et extra-scolaires</p> <p>Favoriser la communication et la transversalité de l'information entre les structures et les services municipaux</p>
	<p>Aider les familles en difficulté à participer aux activités des associations</p>	<p>S'assurer de la bonne information des familles quant à l'aide à laquelle elles peuvent prétendre</p> <p>Solliciter les sponsors et mécènes envisageables pour aider les familles dans leur adhésion aux associations</p>
Favoriser la mixité sociale, géographique, générationnelle...	<p>Favoriser les échanges entre les enfants et les personnes âgées</p>	<p>Soutenir les actions intergénérationnelles</p>
	<p>Encourager, favoriser les rites de passage entre les structures scolaires</p>	<p>Développer/créer des temps forts pour les passages des enfants et des jeunes d'un accueil à un autre qu'il soit scolaire, péri ou extra-scolaire</p>
	<p>Favoriser les événements « tout public »</p>	<p>Favoriser les rencontres avec les enfants des villages alentours</p> <p>Favoriser la communication entre les municipalités voisines</p> <p>Ouvrir le pôle ados aux enfants des villages de Puéchabon et Saint-Guilhem-le-Désert.</p>

Eduquer à la Citoyenneté, à la Laïcité	Favoriser les échanges intergénérationnels	Poursuivre les actions collectives enfants/familles/ personnes âgées Impliquer enfants et citoyens dans des événements collectifs
	Proposer des temps d'échange autour de la différence et des questions de discrimination	Proposer des rencontres et des débats Repérer les personnes ressources pour animer ces échanges.
	Former les personnels encadrants	Former et sensibiliser les animateurs et éducateurs à la lutte contre les discriminations
	Eduquer au regard critique	Intégrer à la bibliothèque des ouvrages qui abordent la différence et les discriminations, tant pour les enfants que pour les adultes.
	Proposer dans les lieux de vie et de loisirs des enfants une information variée	Assurer la diffusion des campagnes de sensibilisation nationales (lutte contre les discriminations par exemple)
Valoriser le réseau culturel local	Valoriser la transmission de l'histoire locale	Soutenir les actions des associations locales Favoriser les journées portes ouvertes
	Soutenir les initiatives culturelles et festives locales	Assurer la diffusion des supports de communication

Encourager l'éco-citoyenneté et la protection de l'environnement	Promouvoir La BIODIVERSITE	Permettre à tous les enfants du territoire de connaître les particularités locales Valoriser les espaces naturels municipaux : le jardin Saint-Rome, parc de la Brèche, la rivière.
	Favoriser une ALIMENTATION saine et équilibrée	Augmenter la part de bio dans la restauration publique des enfants. Utiliser de produits locaux dans l'alimentation publique Sensibiliser les enfants à la saisonnalité des fruits et des légumes. Lutter contre le gaspillage alimentaire
	Favoriser la réduction et la valorisation des DECHETS	Réduire les déchets Promouvoir la réutilisation de matériels Lutter contre le gaspillage. Consolider la pratique du tri dans tous les lieux accueillant les enfants. Pérenniser l'utilisation du compost dans les activités de jardinage.
	Lutter contre les POLLUTIONS	Proposer des alternatives aux emballages individuels Sensibiliser aux pollutions sonores et visuelles Eviter le recours aux bouteilles plastiques dans la restauration scolaire et pendant les sorties périscolaires
	Améliorer notre gestion de l'EAU	Sensibiliser les enfants à une gestion rigoureuse de l'eau dans les bâtiments publics qui les accueillent (WC notamment) Sensibiliser les enfants à la fragilité des cours d'eau avoisinants
	Favoriser les économies d'ENERGIE	Sensibiliser les enfants et les adultes aux économies d'énergie (lumière, veille, chauffage) Mettre en place un programme d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments
	Favoriser les MODES DE DEPLACEMENTS DOUX	Développer un environnement permettant une circulation douce et sécurisée Favoriser la maîtrise des 2 roues Promouvoir auprès des parents et des enfants les modes de déplacement doux
	Mutualiser les déplacements intercommunaux	Optimiser les déplacements avec les municipalités voisines

Favoriser la coopération et les échanges entre tous les acteurs de la vie de l'enfant : parents, enseignants, associations, professionnels de l'enfance, bénévoles...	Favoriser le lien entre les structures de l'enfance et de la jeunesse	Favoriser le lien entre les acteurs éducatifs Mettre en place des actions avec le collège de Gignac
	Favoriser les initiatives citoyennes	Organiser et coordonner des événements impliquant les différents acteurs de la vie de l'enfant Favoriser le débat et la mise en œuvre collective de projets Communiquer les réflexions du Comité Consultatif Enfance et Jeunesse Développer la pédagogie de projet avec les enfants et les jeunes pour favoriser leur démarche de projet et leur participation dans la société
	Favoriser le lien entre familles et institutions	Définir les postures adaptées et les lieux d'accueil des familles Veiller à la qualité de l'accueil des familles Développer la présentation des activités aux parents
Soutenir la parentalité	Favoriser le lien entre professionnels de la culture et familles	Organiser des ateliers Parents-Enfants sur l'animation spectacle (festival Saperlipopette)
	Favoriser le lien entre familles et associations	Organiser des ateliers Parents-Enfants
	Répondre à des demandes d'accompagnement	Développer un espace documentation « parent » au sein de la bibliothèque S'inscrire dans un réseau de personnes ressources

3.4 Modalités de mise en œuvre du PEDT

Cf. « Guide pratique des rythmes à l'école » (Éducation nationale) et « Guide pratique pour des activités périscolaires de qualité » (Ville, Jeunesse et Sports / CNAF)

Modalités	À compléter				
Horaires des TAP/ALP déclaré(s)	Lundi : <u>Ecole élémentaire :</u> 7h30-8h35 11h45-13h45 16h00-18h00	Mardi : <u>Ecole élémentaire :</u> 7h30-8h35 11h45-13h45 16h00-18h00	Mercredi : <u>Ecole élémentaire :</u> 7h30-8h35 11h45-12h30 ou 11h45 – 18h00	Jeudi : <u>Ecole élémentaire :</u> 7h30-8h35 11h45-13h45 16h00-18h00	Vendredi : <u>Ecole élémentaire :</u> 7h30-8h35 11h45-13h45 16h00-18h00
	Ecole maternelle : 7h30-8h35 11h45-13h45 16h45-18h00	Ecole maternelle : 7h30-8h35 11h45-13h45 16h45-18h00	Ecole maternelle : 7h30-11h45 11h45-12h30 11h45-18h00	Ecole maternelle : 7h30-8h35 11h45-13h45 16h45-18h00	Ecole maternelle : 7h30-8h35 11h45-13h45 16h45-18h00
Transition temps scolaire / temps périscolaire	Chaque classe dispose d'un animateur référent qui vient chercher dans chaque classe les enfants inscrits aux activités TAP/ALP à chaque moment de transition temps scolaire/temps périscolaire.				
Organisation pour les maternelles	L'école maternelle revient à une organisation scolaire sur 4 jours, durant les temps d'accueils du matin, du midi et du soir seront proposées des activités visant à favoriser les objectifs du PEDT				
Organisation pour les enfants en situation de handicap	Durant le temps méridien, les enfants allergiques qui disposent d'un PAI sont accueillis au restaurant scolaire avec un repas qui est fourni par la famille L'équipe pédagogique est signataire du PAI, elle est formée aux gestes de secours L'école et les lieux d'accueils péri et extrascolaires sont accessibles aux personnes à mobilité réduite				
Contraintes liées au transport	Les enfants des communes de Saint-Guilhem-le-Désert et de Puéchabon sont accueillis à l'école d'Aniane : uniquement les enfants d'âge élémentaire pour Puéchabon, pour tous concernant Saint-Guilhem-le-Désert Le bus scolaire dépose les enfants à l'école d'Aniane à 8h30 et les récupère à 16h.				

Pour la semaine de 4 jours : organisation des activités du mercredi

Organisation et activités du mercredi	ALP ouvert de 7h30 à 8h35 et de 11h45 à 12h30 uniquement pour les élémentaires <u>En parallèle :</u> ALSH ouvert de 7h30 à 18h : Ouvert pour les maternels à partir de 7h30 Ouvert pour les élémentaires à partir de 11h45 Les Activités du mercredi sont organisées autour du projet pédagogique de la structure
---------------------------------------	--

3.5 Articulations pédagogiques et partenariales du PEDT

Articulation / concertation	Modalités
Équipe d'animation / équipe enseignante	Connaissance réciproque des personnes, communication et échanges quotidiens.
PEDT/socle commun	Les actions éducatives qui découlent du projet éducatif développent les compétences du socle.
PEDT / projet d'école	Les projets d'école sont les corollaires des projets de bassin (collège et lycée).
PEDT/activités pédagogiques complémentaires	Indiquées par les directives ministérielles (français/lexique en maternelle) elles sont directement liées aux apprentissages scolaires.
PEDT / projets pédagogiques des accueils de mineurs	Les projets (activités) des temps de loisirs participent à la réalisation des objectifs définis.
PEDT / activités 11 à 17 ans	Spécifiques à cette tranche d'âge et incluses dans les objectifs, et dans la démarche de pédagogie de projet.
PEDT / programme de réussite éducative (PRE)	Pas de PRE
PEDT / contrat de ville	Pas de contrat de ville

3.6 Mise en œuvre des activités périscolaires du PEDT

(Circulaire interministérielle n°2014-184 du 19 décembre 2014)

(Décret n°2016-1051 du 1^{er} août 2016)

3.6.1 Les accueils de loisirs périscolaires déclarés (ALP) :

Rappel : comme stipulé par l'article R227-1 du code de l'action sociale et des familles, toute structure accueillant des mineurs se doit de déclarer son accueil auprès de la DDCS dès que les conditions cumulatives suivantes sont réunies :

- accueil de 7 mineurs au moins
- ouverture de l'accueil 14 jours au minimum consécutifs ou non par an
- fonctionnement d'une heure par jour (pour le périscolaire) au moins
- activités diversifiées, à caractère éducatif dans le cadre d'un projet pédagogique

Nombre d'ALP	Nom de l'ALP	Diplôme du directeur *	Nombre d'enfants par tranche d'âge			Taux d'encadrement appliqué** (Exemple : 1/10, 1/14, 1/18)
			Moins de 6 ans	6/11 ans	14/17 ans	
1	ALP mixte	DEJEPS	80	180	30	1/10 pour les moins de 6 ans et 1/14 pour les plus de 6 ans

* Les listes des diplômes sont indiquées à partir de la page 37 du guide pratique « Ville, Jeunesse et Sports / CNAF ».
Si vous souhaitez demander une dérogation de direction pour un BAFD titulaire dans le cadre d'un ALP de plus de 80 mineurs et de plus de 80 jours par an, veuillez adresser un courrier à la DDCS en y indiquant les perspectives de formation ou de recrutement envisagées (formation du directeur au BPJEPS LTP, recrutement d'un diplômé professionnel, etc)

**** Taux d'encadrement :**

Droit commun : 1 animateur pour 14 mineurs maximum de moins de 6 ans et 1 animateur pour 18 mineurs maximum de 6 ans et plus.

Formation du personnel (à compléter)	
Identification de besoins en formation du personnel (continue, qualifiante et diplômante)	BAFD / CQP Périscolaire /
Plan de formation envisagé (nécessaire pour les directeurs BAFD en dérogation de direction)	BAFD / SB /

3.6.2 Les intervenants de la collectivité porteuse du projet (médiathèques, éducateurs et/ou animateurs territoriaux, garderies, etc.)

Activité	Structure	Qualification de l'intervenant	Nombre d'enfants et tranche d'âge	Taux d'encadrement
Loisirs & sports	ALP Temps du matin	2 Non diplômés	28 enfants 6 à 11 ans	1/14
		2 ATSEM	20 enfants de 3 à 6 ans	1/10
Loisirs & sports	ALP Temps du midi	1 DEJEPS	180 enfants 6 à 11 ans	1/14
		1 Animateur territorial		
		1 BPJEPS		
		1 BAFD	60	1/10
		7 BAFA		
		2 Non diplômés		
		4 ATSEM		
2 BAFA	10 (3 à 6 ans)			
1 Non diplômé				
Loisirs & sports	Temps de l'après midi (TAP)	1 DEJEPS	90 enfants	1/14
		1 BPJEPS	6 à 11 ans	
		1 BAFD		
		4 BAFA		
		1 Non diplômé		
Loisirs & sports	ALP Temps du mercredi	1 DEJEPS	28 enfants de 6 à 11 ans	1/14
		1 BPJEPS		
		1 BAFD		
		2 BAFA	24 enfants de 3 à 6 ans	1/10
		3 BAFA		
Loisirs & sports	ALP Temps du vendredi soir	1 BPJEPS	28 jeunes de 11 à 17 ans	1/14
		1 BAFA		

3.6.3 Associations intervenantes

Activité	Structure	Noter 1, 2, 3 ou 4 *	Qualification de l'intervenant	Nombre d'enfants et tranche d'âge	Taux d'encadrement
Roboland	Adapt & Signe	4	Professeur de Lycée (génie mécanique)	14 (6 à 11ans)	1/14
Théâtre	Adapt & Signe	4	DESS / BAFA	14 (6 à 11ans)	1/14
Sport	Sarl staff	2	DE JEPS & STAPS	14 (6 à 11ans)	1/14
Poterie	Atelier fleur de terre	4	Non précisé à ce jour	14 (6 à 11ans)	1/14
Découverte du milieu naturel, jardin	Vivre à Aniane	2	DDJS	14 (6 à 11ans)	1/14
Découverte du Jeu sous toutes ses formes	Compagnie des jeux	4	E.N. & DDCS	14 (6 à 11ans)	1/14
Découverte de l'environnement	Demain la Terre	2	DDCS	14 (6 à 11ans)	1/14
Histoire dansée	Le corps en musique	4	Non précisé à ce jour	14 (6 à 11ans)	1/14
Apprentissage du tennis	Tennis Club d'Aniane	3	DDCS	14 (6 à 11ans)	1/14
Pratique du Tambourin	Comité du Tambourin de l'Hérault	3	DDCS	14 (6 à 11ans)	1/14
Découverte des planètes et des étoiles	L'astronarium	4	Non précisé à ce jour	14 (6 à 11ans)	1/14
Découverte des échecs	L'échiquier Lutévain	2	DDCS	14 (6 à 11ans)	1/14
Découverte du théâtre et de l'expression corporelle	Les plumes du poisson chat	4	Non précisé à ce jour	14 (6 à 11ans)	1/14
Découverte du rugby féminin	Ecole de rugby des gorges de l'Hérault	3	DDCS	14 (6 à 11ans)	1/14
Eveil Corporel	Chœur à Corps	4	Non précisé à ce jour	14 (6 à 11ans)	1/14
Découverte du roller	Roll's Scool	3	Non précisé à ce jour	14 (6 à 11ans)	1/14
Fabrication de marionnette	Théâtre de carton	4	DDCS	14 (6 à 11ans)	1/14

- * 1 Association complémentaire de l'enseignement public agréée au niveau national ou local
 2 Association agréée au niveau national ou local « *jeunesse éducation populaire* »
 3 Association agréée sport ou affiliée à une fédération sportive agréée par l'Etat
 4 Autre association

3.6.4 Lieux utilisés (cocher les cases)

École	Locaux de l'ALP	Locaux associatifs	Équipements sportifs ou culturels	Autre :
x	x		x	EPHAD

3.6.5 Modalités d'inscription aux activités proposées

A l'année : <input checked="" type="checkbox"/>	Trimestriel : <input checked="" type="checkbox"/>	Autre : <input checked="" type="checkbox"/> (Préciser) A la semaine ou à la journée
---	---	---

3.6.6 Modalités de paiement

Gratuit : <input type="checkbox"/>	Payant : tarification unique <input type="checkbox"/>		Payant : tarification modulée <input checked="" type="checkbox"/>		
	Préciser le prix et la durée (l'heure, la séance d'une durée demn, la semaine, la période entre deux vacances, le trimestre, autre...)				
	Prix	Durée	Quelle modulation ?	Prix	Durée
ALP MATIN			Quotient familial inférieur ou égal à 900€	0.55€	60 mn
			Quotient familial compris entre 900 et 1200€.	0.80€	60 mn
			Quotient familial supérieur à 1200€.	1.05€	60 mn
ALP MIDI			Quotient familial inférieur ou égal à 900€	0.80€	90mn
			Quotient familial compris entre 900 et 1200€.	1.20€	90mn
			Quotient familial supérieur à 1200€.	1.55€	90mn
ALP APRES MIDI (élémentaire)			Quotient familial inférieur ou égal à 900€	0.55€	60mn
			Quotient familial compris entre 900 et 1200€.	0.80€	60mn
			Quotient familial supérieur à 1200€.	1.05€	60mn
ALP SOIR (Maternelle)			Quotient familial inférieur ou égal à 900€	0.70€	75mn
			Quotient familial compris entre 900 et 1200€.	1.00€	75mn
			Quotient familial supérieur à 1200€.	1.30€	75mn
ALP SOIR (Élémentaire)			Quotient familial inférieur ou égal à 900€	0.55€	60mn
			Quotient familial compris entre 900 et 1200€.	0.80€	60mn
			Quotient familial supérieur à 1200€.	1.05€	60mn

A.L.P- MERCREDIS & A.L.S.H – VACANCES SCOLAIRES			
Quotient Familial (QF)	QF ≤ 900 €	900 € < QF ≤ 1200€	1200 € > QF
Tarif horaire	0.80€	1.12 €	1.45 €
½ Journée	4 €	5.60 €	7.25 €
Journée	8 €	11.2 €	14.5 €
Prix du repas	3.10 €	3.10 €	3.10 €
Total journée complète	11.10 €	14.30 €	17.60 €
Majoration de non réservation applicable à l'ensemble des tarifs	50 %	50 %	50 %

Le tarif du Pôle ados du vendredi soir est fixé sur la base d'une heure A.L.S.H.

PÔLE ADOS – VENDREDI SOIR			
Quotient Familial (QF)	QF ≤ 900 €	900 € < QF ≤ 1200€	1200 € > QF
Tarif soirée	0.80€	1.12 €	1.45 €

PÔLE ADOS – VACANCES SCOLAIRES & WEEK-END			
Quotient Familial (QF)	QF ≤ 900 €	900 € < QF ≤ 1200€	1200 € > QF
Forfait journée	4 €	5.60 €	7.25€

3.6.7 Modalités d'information des familles (préciser et joindre les documents diffusés aux familles)

- Site de la mairie
- Portail famille
- Questionnaire en ligne
- Compte rendu des conseils d'école sur le site de la mairie
- Dispositif SMS alerte (mise en place par la mairie)

3.7 Évaluation du PEDT

L'article 5 de la convention du PEDT dispose que le PEDT doit être évalué annuellement. Vous recevrez par courriel, au cours des mois de mars/avril, les éléments d'une **évaluation en ligne** du PEDT.

Quel protocole d'évaluation est retenu par le COPIL auprès des différents acteurs pour renseigner cette évaluation en ligne ? (enquêtes qualitatives, entretiens semi-directifs, observations de terrain, questionnaires...)

Un dispositif d'évaluation général est mis en place pour les objectifs éducatifs du PEDT. Une fois par an, le comité de pilotage complètera la grille des critères d'évaluation dans le but de questionner le projet et d'apporter des améliorations.

Indicateurs quantitatifs (exemple : nombre d'inscrits, de participants, ...) :

- Nombre de réunions du comité de pilotage : 1 réunion annuelle prévue
- Réunions du CCEJ : 1 réunion par trimestre est prévue.
- Nombre de réunions d'information : 2 réunions Une pour présenter le nouveau PEDT, une pour en faire le bilan.
- Communications vers les parents : Journées portes ouvertes à la rentrée scolaire, dossier de présentation en début d'année ; réunions spécifiques prévues (circulation...).
- Nombre d'enfants ayant fréquenté les structures d'accueil à chaque période

Indicateurs qualitatifs (connaissances, compétences, comportements : exemples : épanouissement et bien-être des enfants, valorisation de leurs compétences, etc.) :

- Implication collective des différents acteurs dans la conduite du projet
- Collaboration des acteurs autour d'un projet commun
- Mise en place, au sein des activités péri et extrascolaires d'activités développées en adéquation avec les objectifs du PEDT.

Rappel des annexes à joindre :

Projet éducatif de l'organisateur des TAP.

Liste des écoles et établissements scolaires concernés.

Emplois du temps indiquant temps scolaire et temps périscolaire.

Documents diffusés aux familles concernant le temps périscolaire.